

\*

Mairie de  
Juliéнас (Rhône)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Suite aux instructions de monsieur le Préfet du Rhône, une réunion exceptionnelle du conseil municipal qui se tiendra le vendredi 05 juin 2026 à 16 heures 30

*Affiché*, le 28 mai 2026

## **ORDRE DU JOUR**

Session exceptionnelle

- Désignation des délégués et suppléants aux élections sénatoriales.

Thierry HEMET



affiche le 28.05.2026



# PRÉFET DU RHÔNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction des Affaires Juridiques  
et de l'Administration Locale

Bureau des réglementations,  
des élections et des associations

ARRÊTÉ n° 69-2026-05-26-00002

relatif au nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire par les conseils municipaux ainsi qu'au mode de scrutin applicable dans le cadre de la constitution du collège électoral de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes  
Préfet du Rhône  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le Code électoral, et notamment les articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 ;

VU le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

SUR la proposition du préfet, secrétaire général, préfet délégué pour l'égalité des chances ;

## ARRÊTE :

**Article 1 :** Pour chaque commune, le nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire par les conseils municipaux ainsi que le mode de scrutin applicable est fixé en annexe selon la strate de population à laquelle la commune appartient.

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :** Le Préfet, Secrétaire général, Préfet délégué pour l'égalité des chances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Lyon, le 26 Mai 2026

Le Préfet  
Secrétaire général  
Préfet délégué pour l'égalité des chances

Fabrice ROSAY

Annexe à l'arrêté préfectoral relatif au nombre de délégués à élire par les conseils municipaux  
Délégués par commune de moins de 1 000 habitants

Commune	Population Municipale 2026	Effectif du Conseil Municipal	Délégués à désigner	Nombre total de délégués	Nombre de suppléants	Mode de scrutin
Affoux	398	11	1	1	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Aigueperse	235	11	1	1	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Alix	777	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Ambérieux	651	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Ancy	671	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Azolette	120	11	1	1	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Bagnols	765	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Belmont-d'Azergues	720	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Bibost	538	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Brullioles	821	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Cenves	409	11	1	1	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Chambost-Allières	816	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Chambost-Longessaigne	930	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Chamelet	706	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Chénas	533	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Chénelette	369	11	1	1	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Chevinay	580	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Chiroubles	434	11	1	1	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Claveissoles	577	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Coise	800	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Dième	199	11	1	1	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Duerne	841	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Émeringes	275	11	1	1	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Frontenas	915	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Grézieu-le-Marché	834	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Joux	752	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Juliéas	880	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Jullié	492	11	1	1	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
La Chapelle-sur-Coise	565	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Lantignié	849	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Le Breuil	533	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Légnay	685	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Les Ardillats	628	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Les Haies	723	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Les Halles	472	11	1	1	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Les Sauvages	626	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Létra	901	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Longes	938	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Longessaigne	589	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Marchamp	450	11	1	1	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Marcy	916	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Meaux-la-Montagne	223	11	1	1	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Meys	861	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Moiré	240	11	1	1	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Montmelas-Saint-Sorlin	528	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Montromant	456	11	1	1	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Odenas	938	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Propières	484	11	1	1	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Ranchal	304	11	1	1	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Riverie	293	11	1	1	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Rivolet	585	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Ronno	658	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Saint-André-la-Côte	269	11	1	1	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Saint-Appolinaire	236	11	1	1	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Saint-Bonnet-des-Bruyères	368	11	1	1	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Saint-Bonnet-le-Troncy	307	11	1	1	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Saint-Clément-de-Vers	206	11	1	1	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Saint-Clément-les-Places	684	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Saint-Clément-sur-Valsonne	900	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Saint-Cyr-le-Chatoux	154	11	1	1	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Saint-Didier-sur-Beaujeu	603	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Saint-Étienne-la-Varenne	784	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Saint-Genis-l'Argentière	986	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Saint-Igny-de-Vers	593	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Saint-Jean-des-Vignes	486	11	1	1	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Saint-Julien	969	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Saint-Julien-sur-Bibost	622	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Saint-Just-d'Avray	741	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Saint-Marcel-l'Éclairé	575	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Saint-Nizier-d'Azergues	774	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Saint-Romain-en-Gier	600	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Saint-Vincent-de-Reins	635	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Sainte-Catherine	969	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Sainte-Paule	338	11	1	1	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais	815	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Sarcey	980	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Souzy	763	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Taponas	914	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Ternand	762	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Trèves	712	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Tupin-et-Semons	653	15	3	3	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Vauxrenard	311	11	1	1	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours
Vernay	124	11	1	1	3	Scrutin secret majoritaire à 2 tours